



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Novembre 2023

Le 30 novembre deux mille vingt-trois à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil à la Mairie de Belbeuf, sous la présidence de M. Jean-Guy LECOUTEUX, Maire.

Date de convocation : 27 octobre 2023

Membres en exercice : 19

Date d'affichage : 27 octobre 2023

Présents : 16 **Votants** : 16

Etaient présents : M. J-G. LECOUTEUX, Mme Catherine MERLEN, Mme Candice VABRE, Mme Annie PRIEUR, Mme Céline PINHEIRO, Mr Jérôme AVONDE, Mme Christelle MAILLARD, M. Olivier GENTIL, Mme Carole COUPLEUX, M. Laurent PANNIER, Mme Florence PIHA, Mme Françoise DENEUVE, M. François BOENDER, M. Jordan LEGRAND, Mme Stéphanie MARAIS, M. Florent FIDELIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Jordan LEGRAND

QUORUM ATTEINT : 16 PRESENTS – 16 VOTANTS

Absents : M. Didier HUBLET, M. Aurélien GAUTIER, M. Pierre LARIBLE

Pouvoirs : x

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion,

➤ **COMMUNES** :

Ressources humaines :

- **2023-40 – SUPPRESSION** de deux postes d'EJE (catégorie A filière social) ;
- **2023-41 - SUPPRESSION** d'un poste d'Agent de Maîtrise et de deux postes : 1 d'Adjoint technique 1ere classe et de 2^{ème} classe et création de 2 postes d'Adjoint Technique 35/35^e ;
- **2023-42 CRÉATION** d'un poste d'Attaché Territorial 35/35^e ;
- **2023- 43 – RECRUTER** un agent au service Animation sur le grade d'adjoint technique 26.25/35^e ;
- **2023-44 — VOTER** le tableau des effectifs 2023 ;
- **2023-45 – CHOISIR** le prestataire pour le désamiantage de la maison des associations ;
- **2023-46 – APPROUVER** la grille tarifaire du Centre de Loisirs ;
- **2023-47 – APPROUVER** la participation des familles lors des sorties du Centre de loisirs ;
- **2023-48 – AUTORISER** l'achat de matériel pour la cuisine scolaire d'un montant de 1 496.16 € pour une fontaine réfrigérée au restaurant scolaire et 7 296.90 € pour une marmite au restaurant scolaire.
- **2023-49 - Autoriser** le versement d'une subvention exceptionnelle de 250 € à l'EPBE
- **2023 – 50 – EMETTRE** un avis sur le projet de plan de Mobilité arrêté par MRN le 25 septembre 2023

➤ **EICAPER** :

- **2023-51-** DM N°4 – Participations communes
- **2023-52** - Valider la décision de la CAO dans le cadre d'un avenant

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures et 35 minutes et soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 5 octobre 2023, adopté à l'unanimité.

2023 –40 : SUPPRESSION DE DEUX POSTES D'EDUCATEUR/rice JEUNE ENFANT – UN POSTE D'EJE EST TRANSFORMÉ EN POSTE D'ATTACHÉ TERRITORIAL A EN ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur le Maire explique que suite à la mutation de l'ancienne directrice de crèche et à la mutation d'une éducatrice en disponibilité pour convenances personnelles (à temps complet), puis suite à la réorganisation de la crèche passée au statut de micro crèche ; les deux postes de catégorie A sont devenus obsolètes puisque la récente législation permet à une auxiliaire de puériculture d'être responsable de la structure.

Il s'agit donc de supprimer 2 postes d'éducateur/rice jeune enfant (catégorie A) comme évoqué lors du comité social territorial du 10 octobre 2023 et dont 1 poste d'EJE sera transformé en Attaché Territorial au service Administration Générale.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** la suppression des deux postes d'Educateur/rice jeune enfant à temps complet à compter du 6 novembre 2023 dont un 1 poste d'EJE est transformé en Attaché Territorial au service Administration générale ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre les effectifs de la commune à jour.

2023 – 41 : SUPPRESSION D'UN POSTE D'UN POSTE D'AGENT DE MATRISE, DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE 1ere et 2° Classe ET CREATION de 2 POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES À TEMPS COMPLET AU SERVICE RESTAURATION.

Monsieur Le Maire explique que ce service est très impacté par les congés maladies ou encore les disponibilités. En effet, 3 des agents de restauration sont en longue maladie ou en attente d'expertise, le cuisiner est en disponibilité pour convenance personnelle et le précédent qui l'était également a démissionné au 1^{er} septembre 2022.

- A ce jour, ce service dispose de 2 postes d'agents de Maîtrise (dont un libre, 1 occupé mais en disponibilité pour convenance personnelle).
Il est donc souhaité de supprimer un poste d'agent de maîtrise, et de modifier ce poste et les postes d'Adjoint Technique Principal 1ere classe en 2 postes d'Adjoints Techniques à temps complet Afin de procéder à des recrutements dans les meilleurs délais. La collectivité économiserait ainsi 1 poste, passant de 6 agents à 5 agents sur le service.
Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents,
- - **autorise** la suppression d'un Poste d'Agent de Maîtrise et des postes d'Adjoint techniques Principal 1ere et 2eme classe ;
- - **autorise** la création de 2 postes d'Adjoint technique à temps complet à compter de ce jour au service restauration.
- -**charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

2023 - 42 : CREATION D'UN POSTE D'ATTACHÉ TERRITORIAL

Monsieur le Maire explique que suite à la demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle de la secrétaire de Mairie, p il convient de recruter un agent à temps complet. Il s'agit donc de créer un poste d'attaché territorial pour procéder au remplacement. Il convient d'indiquer que 2 postes de catégorie A ont été supprimés à la crèche.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents,

- Autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2024.

2023 - 43 : RECRUTEMENT D'UN ADJOINT D'ANIMATION 26/35^e en CDD

Monsieur le Maire indique que les animateurs ont changé d'organisation et travaillent désormais principalement sur le temps extrascolaire, de ce fait ils doivent prendre leurs congés sur le temps scolaires et ne peuvent donc assumer leurs missions de périscolaires sur ces temps-là.

Ainsi, afin de remplacer les agents absents sur le temps scolaire (périscolaire) il convient de recruter un adjoint d'animation à 26/35^e en contrat à durée déterminée et ce jusqu'aux vacances du mois d'août.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents,

- **Autoriser** Monsieur le Maire à recruter un adjoint d'animation non titulaire en contrat à durée déterminée pour accroissement d'activité à 26/35^e.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget supplémentaire 2023.

2023-44 – APPROUVER LES EFFECTIFS AU 6 Octobre 2023

Proposition du nouveau tableau des effectifs au 30 Novembre 2023, au regard de mises à jour effectuées aux Conseils municipaux du 5 octobre 2023 et du 30 novembre 2023 et après avis des comités Sociaux des 14 septembre et 10 octobre 2023.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 30 Novembre 2023
délibération 2023-44

CATEGORIE	Cadres d'emplois	NOM-PRENOM	GRADE	ECHOLON	DEPUIS LE	T-ST ou NT	Nbre de postes	
ADMINISTRATIFS	A - Attaché	HALAVENT Martine	Attaché principal	8ème	01/12/2019	T	1	
		Recrutement		xxx		NT	1	
	B - Rédacteur	DISPO	Rédacteur Principal 1ère Classe			29/12/2023	T	2
		SUREE Nathalie	Rédacteur principal 1ère classe	8ème	01/09/2019	T		
	C- Adjoint Administratif	SORET Catherine	Adjoint administratif territ. Principal 1ere classe	6ème	01/01/2022	T	1	
		Recrutement	Adjoint Administratif	xxx			1	
		FERMENT Caroline	Adjoint Administratif	5ème	01/05/2023	T	1	
	Animation	A.A.	DANIEL Alexandre	Adjoint d'animation	4ème	01/05/2023	T	5
A.A . CDD		SOW Samba	Adjoint d'animation		01/09/2022	CDD		
		ALEXANDRE Dennis	Adjoint d'animation		01/09/2022	CDD		
		SOW Meïssa	Adjoint d'animation		04/01/2023	CDD		

		PHILIPPE Lucie	Adjoint d'animation		01/09/2022	CDD	
ALTERNANCE BPJEPS		VARRET Alex	Adjoint Animation Apprentis				1
CULTUREL	A.T.P pal 2eme CL	GERICOT Pascale	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	10 ^{ème}	28/11/2018	T	1
TECHNIQUE	AGENT DE MAITRISE	DISPO	Agent de Maîtrise	5 ^{ème}	08/11/2021	T	3
		PROMOTION	Agent de Maîtrise	xxx			
		PELLISSIER José	Agent de maîtrise		01/11/2019	NT	
	ADJT TECHN PAL 1ERE CLASSE	MADELEINE Eric	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	6 ^{ème}	01/10/2022	T	2
		LARIGOT Odile	Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe	4 ^{ème}	07/04/2023	T	
	ADJ TECH 2ème CL	BOUGAULT Nathalie	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	9 ^{ème}	01/01/2019	T	3
		LEFLON Claire	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	10 ^{ème}	01/04/2019	T	
		SAINSAULIEU Samantha	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	7 ^{ème}	01/02/2020	T	
	ADJ TECH	PILLÉ Carine	Adjoint technique territorial	7 ^{ème}	01/01/2020	T	14
		Recrutement	Adjoint technique territorial	xxx			
		FAILLOT Sophie	Adjoint technique territorial	4 ^{ème}	26/06/2020	T	
		TOUTAIN Philippe	Adjoint Technique territorial	9 ^{ème}	07/05/2019	T	
		CLEMENT Véronique	Adjoint technique territorial	9 ^{ème}	01/03/2020	T	

		DANIEL Carole	Adjoint technique territorial	7 ^{ème}	01/04/2020	T	
		DENEUVE Quentin	Adjoint technique territorial	5 ^{ème}	01/06/2020	T	
		MONTOYA Jérémy	Adjoint Technique		01/06/2023	NT	
		VAUCHEL Dimitri	Adjoint Technique		01/06/2023	NT	
		PARFRENE Cindy	Adjoint technique territorial	xxx	16/12/2020	NT	
		ARMINGOL Sandrine	Adjoint technique territorial	9 ^{ème}	01/01/2024	ST	
		MORAINVILLE Nicolas	Adjoint technique territorial	1 ^{er}	01/07/2023	ST	
		Recrutement	Adjoint technique territorial	xxx			
		A pourvoir	Adjoint technique territorial	14/35e			
SOCIAL	B - Auxiliaire Puér. Pal 1^{ère} CL	HERMEND Barbara	Auxiliaire puéricultrice principal de 1 ^{ère} classe	3 ^{ème}	01/01/2022	T	2
		DESBLACHES Christelle	Auxiliaire puéricultrice Principal 1 ^{ère} Classe	2 ^{ème}	01/04/2023	ST	
	C - Agent social	PESQUET Christine	Agent Social	6 ^{ème}	01/06/2022	T	1
	C	PROENÇA Adélaïde	Assistante maternelle	xxx	30/09/2022	CDD	1

40

Le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- **Accepte** le nouveau tableau des effectifs au 1^{er} décembre 2023,
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Le tableau sera affiché à l'accueil de la Mairie dès publication.

2023 – 45 : CHOISIR LE PRESTATAIRE CONCERNANT LE REPRERAGE DESAMIANTAGE

Monsieur le Maire indique qu'une mise en concurrence a été commandée concernant un repérage amiante avant la démolition de la maison des associations.

3 devis ont été retenus à cet effet :

- ISO DIAG fait une offre à 5 474.00 € HT (mais compte 15 repérages en plus que les deux autres sociétés : 50) ;
- OPCN fait une offre à 3 380 € bruts mais ne comprend pas la rédaction du document ;
- QUALIOM Eco fait une offre à 3 234 € HT.

Il semble que QUALIOM Eco soit la société la moins-disante au regard des divers éléments des devis même si 35 repérages sont prévus à l'instar de la société OPCN.

M. BOENDER préconise de regarder les enquêtes de satisfaction concernant cette entreprise.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **CHOISIT** la société QUALION Eco pour le montant 3 234 € HT et **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la démarche.
- **La dépense sera réalisée sur la section investissement l'opération 93 compte 2131.**

2023 – 46 : AUTORISER L'APPLICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE RECOMMANDÉE PAR LA CAF

Monsieur le Maire explique que la rédaction d'un projet de territoire implique un certain nombre d'engagements à fournir à la Caisse d'Allocations familiales et à la Direction de la Jeunesse et des sports.

Depuis le vote du PEDT en décembre 2022, nous peaufinons cet outil afin d'obtenir les subventions nécessaires au bon fonctionnement du centre de loisirs.

Ainsi la grille tarifaire jointe ci-dessous nous est imposée par la CAF pour postuler aux subventions, on ne peut dépasser 5 tarifs, les forfaits sont donc supprimés. Il convient donc de voter cette grille :

GRILLE TARIFAIRE BELBEUF	
Tarif plein	15 €
Quotient familial < 730 € 25 % du coût	11.25 €
Quotient familial < 644 € 35 % du coût	9.75 €
Quotient familial < 555 € 50 % du coût	7.50 €
Tarif plein (20 % suppl.)	18 €

Du fait du vote de ces tarifs les aides du C.C.A.S. aux familles les plus démunies seront supprimées.

Mme PIHZ demande s'il est possible de publier ces nouveaux tarifs dans le prochain info Belbeuf : ces tarifs seront officiels au 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Autorise** Monsieur le Maire à appliquer les tarifs imposés par la CAF pour obtenir les subventions inhérentes au PEDT.

2023 – 47 : APPROUVER LA PARTICIPATION DES FAMILLES LORS DES SORTIES EN EXTRASCOLAIRES

Monsieur le Maire propose que 3 euros de participation par enfant soit sollicités par la commune pour participation à une veillée ou participation à une sortie lors des sessions de Centre aéré (extrascolaire) afin d'amoindrir les coûts incombant à la commune.

En revanche, concernant les séjours de l'été 2023, il est proposé :

- 335 euros pour le séjour Sport au Manoir d'Argueil (12 enfants participants et 2 animateurs)
- 360 euros pour le séjour Poney au Manoir d'Argueil (8 enfants participants et 1 animateur)
- 230 euros pour le séjour à Jumièges (10 enfants participants et 2 animateurs)

Les prix des séjours peuvent être fixés en ajoutant les trois éléments suivants :

- prix du séjour divisé par le nombre d'enfants
- 30 euros de car (Jumièges) ou 35 euros (Manoir d'Argueil)
- prix du séjour des animateurs divisé par le nombre d'enfant

Il s'agit d'une délibération de régularisation.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les participations des familles comme détaillées ci-dessus pour l'été 2023.

2023 – 48 : AUTORISER L'ACHAT DE MATERIEL POUR LA CUISINE DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire indique que certain matériel du restaurant scolaire nécessite un changement, ce qui est le cas notamment de la fontaine à eau réfrigérée dans le restaurant scolaire et de la marmite industrielle en cuisine

2 devis ont été reçus à cet effet :

- LANEF fait une offre à 1 246.80 € HT pour la fontaine et 6 080.75 € HT concernant la marmite.
- G'froid fait une offre à 1 551.20 € HT pour la fontaine et 7500 € HT concernant la marmite.

Il semble que LANEF, société qui équipe déjà la cuisine scolaire, soit la société la mieux-disante au regard des éléments décrits.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **CHOISIT** la société LANEF pour les montants de 6 080.75 HT concernant la marmite et pour la fontaine réfrigérée pour un montant de 1246.80 HT ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la démarche.
- **La dépense sera réalisée sur la section investissement l'opération 93 compte 2131.**

2023 – 49 : AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION Entente Bouliste Pdu Plateau Est

Monsieur le Maire indique que l'association des boulistes souhaite investir dans des tenues de sport et plus particulièrement à l'effigie du club et à cet effet, ne bénéficiant pas de subvention annuelle, l'association sollicite une participation de 250 €.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ACCORDE la subvention exceptionnelle de 250 €.

2023 – 50 : DONNER UN AVIS SUR LE PLAN DE MOBILITÉ ADOPTÉ LE 25 SEPTEMBRE PAR LA METROPOLE

Monsieur le Maire indique que le Conseil Métropolitain a arrêté le Plan de Mobilité par vote le 25 septembre dernier. Aussi, afin d'avancer dans la démarche, une phase de consultation est lancée avant l'enquête publique et l'approbation finale du PDM.

Il convient donc d'émettre un avis sur le dossier adressé faute de quoi l'avis sera réputé favorable.

Monsieur le maire profite de cette occasion pour redire le mécontentement des Belbeuviens au sujet de la desserte de la commune en matière de transports en commun. En effet, depuis près de 20 ans, l'offre de service ne cesse de se dégrader.

Nous sommes dans un dialogue de sourds avec les services de la Métropole qui soutiennent que nous n'avons pas suffisamment d'usagers pour permettre une offre de service plus conséquente. A l'inverse les usagers renoncent à utiliser les transports en commun faute de rotations suffisantes.

La ligne 14 qui a été créée en septembre 2022, pour relier notre Plateau Est de Rouen à la vallée de l'Aubette (Darnétal), ne correspond en rien à la demande des usagers de cette ligne qui cherche encore sa clientèle.

Nous ne sommes plus reliés à Rouen, en direct, il faut au minimum une correspondance, c'est-à-dire un allongement du temps de transport et de grosses incertitudes sur la sécurité des retours au village.

Par ailleurs, le Conseil Municipal déplore la suppression d'une rotation, le soir, de la ligne scolaire 336 au départ de la Providence alors qu'il reste des élèves à transporter.

A l'heure où tout doit mis en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effets de serre, il est inconcevable de prôner haut et fort qu'il faut renoncer à la voiture, et simultanément, pour des raisons purement budgétaires, dégrader l'offre de service public.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ne souhaite pas prononcer d'autre avis.

2023- 51 – EICAPER - DM N° 4

Monsieur le maire expose au Conseil qu'il y a lieu de corriger à la baisse, la prévision de budget de fonctionnement de l'EICAPER, notamment en raison de la non ouverture du Centre Aquatique sur l'année 2023.

La participation des communes membres de l'EICAPER sera en conséquence, ramenée de 13 € par habitants, à 9 € par habitants.

Cette participation sera mise en recouvrement immédiatement.

D	60611			0,00 €	-17 750,49 €	0,00 €	-17 750,49 €
D	611			0,00 €	-103 137,51 €	0,00 €	-103 137,51 €
D	66111			0,00 €	205 000,00 €	0,00 €	205 000,00 €
D	6688			0,00 €	-205 000,00 €	0,00 €	-205 000,00 €
R	70311			0,00 €	-392 886,00 €	0,00 €	-392 886,00 €
R	7588			0,00 €	271 998,00 €	0,00 €	271 998,00 €
				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépense				0,00 €	-120 888,00 €	0,00 €	-120 888,00 €
Total recette				0,00 €	-120 888,00 €	0,00 €	-120 888,00 €

Le Conseil à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, **APPROUVE** l'opération proposée et **AUTORISE** le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour ce faire.

2023 – 52 - Valider la décision de la CAO dans le cadre d'avenants

Monsieur le Maire indique au conseil Municipal que dans le cadre de l'exécution du Marché de l'EICAPER

- Le lot 5 – Electricité nécessite un avenant n°4 d'un montant de 5 934.62 € HT.
- Le lot 4 – Chauffage nécessite un avenant n°4 d'un montant de 24 215.25 € HT
- Le lot 8 – Métallerie nécessite un avenant d'un montant de 2 690 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la décision de la CAO
- Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants cités ci-dessus pour l'EICAPER.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget

Questions diverses :

- ✓ Un nouvel échange a eu lieu entre l'ANSES et le concepteur concernant la piscine au terme duquel il leur reste à finaliser leur avis.
- ✓ Projet école : il convient de solliciter un diagnostic amiante (il convient de le commander pour l'ensemble des bâtiments communaux).
- ✓ M.PANNIER indique qu'il a été contacté par la Métropole afin de mettre en place 3 parcours de trails sur la commune de Belbeuf 10 -20 -30 kms et ce pour courant 2024.
- ✓ M. AVONDE indique que des devis ont été sollicités concernant la vidéosurveillance à la Mairie notamment devant et à l'arrière : compter environ 3500 €.
- ✓ M. AVONDE a interrogé la commission travaux concernant l'implantation du city stade : en attente des retours.

Fin de séance 22h00